

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique neuf et reprise d'un véhicule utilitaire / Société RENAULT PAYS DE GEX DEFFEUILLE / Attribution (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SC - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2026\_050\_DEL en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

**VU** le budget 2026,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de lancer une consultation pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique neuf avec reprise d'un véhicule utilitaire,

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de devis a été envoyée par courriel le 29 avril 2026 à 4 candidats ; que la date limite de remise des offres était fixée au 27 mai 2026 à 12h, que 3 plis ont été réceptionnés dans les délais,

**CONSIDÉRANT** que l'analyse des offres a été réalisée par les services techniques qui proposent de retenir l'offre de l'entreprise RENAULT PAYS DE GEX DEFFEUILLE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 22 067.93 € HT, soit 27 415.16 € TTC pour l'acquisition du véhicule neuf, et de 3 300 € TTC pour la reprise du véhicule d'occasion,

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise RENAULT PAYS DE GEX DEFFEUILLE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 22 067.93 € HT, soit 27 415.16 € TTC, concernant l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique neuf ; l'offre bénéficie également d'une reprise du véhicule FIAT FIORINO immatriculé DC-420-LV pour un montant de 3 300 € TTC,

✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 03 juin 2026.  
Le Maire,  
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 05 juin 2026 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 05 juin 2026.

